

LE DEVOIR

Le couronnement du roi George

Le président Bush a prononcé le mot «liberté» 49 fois en 16 minutes

George W. Bush a prêté serment hier à Washington pour un second mandat en s'engageant à œuvrer pour le triomphe de «la liberté partout dans le monde» alors qu'en politique intérieure, il a proposé de réformer certaines institutions et de promouvoir, au nom de cette même liberté, la propriété privée.

En fait, il a prononcé les mots *freedom, free* et *liberty* pas moins de 49 fois en 16 minutes, devant une foule compacte réunie devant le Capitole par un temps froid.

Ensuite, au cours d'un défilé sur Pennsylvania Avenue, le cortège présidentiel s'est fait conspuer par des manifestants.

Dès le deuxième paragraphe de son allocution, le président américain a fait allusion aux attentats du 11 septembre 2001 afin de justifier sa politique étrangère musclée. «*Nous sommes guidés, par les événements et le bon sens, vers une conclusion: la survie de la liberté sur notre terre dépend de plus en plus du succès de la liberté dans d'autres contrées*», a-t-il ensuite déclaré.

La politique des États-Unis, a-t-il poursuivi, consiste à «*appuyer les mouvements démocratiques dans chaque nation et chaque culture dans le but ultime de mettre fin à la tyrannie dans le monde*».

Les armes ne doivent pas être les principaux outils utilisés à cette fin, a ajouté le président américain, qui n'a toutefois pas exclu le recours à la force «*pour nous défendre et pour défendre nos amis*». M. Bush a ajouté que «*l'Amérique n'imposera pas*

VOIR PAGE A 10: BUSH

■ Un président aux mains liées, à lire en page A 10

Après les mariages gais, la polygamie?

La réouverture de la définition du mariage ouvre la porte aux remises en question, croient les conservateurs

MANON CORNELIER

Ottawa — Alors que l'Église catholique maintient la pression sur le gouvernement Martin dans le dossier des mariages gais, les conservateurs, eux, adoptent un nouvel angle d'attaque, affirmant que la révision de la définition traditionnelle du mariage pourrait mener à des demandes de reconnaissance de la polygamie.

Le porte-parole conservateur en matière de justice, Vic Toews, convient que de telles requêtes auraient peu de chances de succès, mais cela n'empêche pas son chef Stephen Harper d'afficher sa méfiance à l'égard des libéraux. «*Je ne sais pas si la reconnaissance des mariages entre conjoints de même sexe ouvre la porte [au débat sur] la polygamie, mais je connais les libéraux, quand ils s'attaquent à une tradition, ils en attaquent une autre après*», a-t-il soutenu hier, lors de son passage à Montréal.

M. Harper pense que la meilleure façon de se prémunir contre des demandes «*radicales*» comme celle en faveur de la polygamie consiste à clarifier la définition traditionnelle du mariage dans une loi et à accorder par un autre moyen des droits aux conjoints de même sexe.

«*Il faut reconnaître la définition traditionnelle du mariage dans une loi, sinon nous allons continuer de recevoir des demandes qui vont être de plus en plus radicales*», a déclaré M. Harper. Il faut tracer la ligne quelque part.

Selon Vic Toews, la simple réouverture de la définition du mariage ouvre la porte aux remises en question, d'où la nécessité de ne pas y toucher.

Le cardinal Ouellet invite Paul Martin à permettre à tous les députés de voter selon leur conscience

VOIR PAGE A 10: MARIAGES

Cancérigène, le téflon?

L'EPA poursuit DuPont pour avoir caché de l'information sur son antiadhésif

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le gouvernement fédéral américain poursuit la multinationale DuPont pour lui avoir caché des données essentielles à l'évaluation en cours des acides perfluoro-octaoniques parce qu'il existe des indices selon lesquels ces molécules, utilisées notamment dans la fabrication des antiadhésifs appliqués sur les casseroles et les poêlons, pourraient causer le cancer, des malformations congénitales et autres maladies.

La dernière poursuite a été intentée le 6 décembre dernier par l'Environmental Protection Agency (EPA), le ministère fédéral de l'Environnement aux États-Unis.

Cette poursuite survient au moment où cet organisme se penche sur les impacts environnementaux des «PFOA» (*perfluoro-octaonic acids*), ou «C8» en jargon industriel. Les évaluations scientifiques de molécules couramment utilisées sont déclenchées aux États-Unis lorsque des indices sérieux justifient la création

VOIR PAGE A 10: TÉFLON

INDEX

7313 00068 9	Annances..... B 4	Monde..... A 5
	Avis publics... B 6	Mots croisés... B 6
	Cinéma..... B 3	Nature..... B 5
	Décès..... B 4	Resto..... B 7
	Éditorial..... A 8	Sports..... B 5
	Idées..... A 9	Télévision..... B 2
	Météo..... B 4	Week-end..... B 1

3,8 millions pour traiter les archives de Chrétien

Shawinigan aménage un centre de traitement qui pourrait devenir un musée

STÉPHANE BAILLARGEON

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) consacrera 3,8 millions de dollars au traitement des très volumineuses archives de l'ancien premier ministre Jean Chrétien. L'analyse des documents va s'étendre jusqu'en 2009.

Toujours selon les informations obtenues par *Le Devoir*, une équipe de spécialistes se mettra au boulot dans les prochaines semaines dans des locaux spécialement aménagés au sein de la Cité de l'énergie, à Shawinigan. De trois à cinq archivistes y travailleront sur la documentation de papier occupant des centaines de mètres linéaires. Les documents électroniques seront traités à Ottawa. À la fin de l'archivage, les locaux de la Mauricie pourraient être transformés en Musée Jean Chrétien.

L'embauche du gestionnaire du projet documentaire doit se faire dans les prochains jours. Au total, l'institution nationale prévoit y consacrer l'équivalent de 35 personnes à temps plein, pendant une année complète.

Les millions spéciaux débloqués par le Conseil du trésor serviront essentiellement à payer les salaires. Par contraste, les budgets ordinaires du BAC ne lui permettent pas de traiter toutes ses archives dites personnelles reçues en dons. Un arénaire de neuf kilomètres linéaires, dont

le tiers concernent des ministres, demeure en attente de traitement.

«*Pour nous, les donations provenant d'un premier ministre sont les plus grandes et les plus complexes que puisse nous faire un individu*», explique Peter de Lottinville, directeur de la section des archives politiques de BAC. «*La donation de Jean Chrétien peut se comparer à celles de ses prédécesseurs, Pierre Elliott Trudeau et Brian Mulroney. Cinq ans de travail, ce ne sera donc pas trop de temps pour en venir à bout*».

Les examens préliminaires ont débuté l'année dernière et même un peu en 2003. L'ancien premier ministre a promis sa collaboration, ce qui explique d'ailleurs l'installation du lieu de traitement des archives dans sa ville natale, où il réside toujours plusieurs mois par année. Le fonds du «p'tit gars de Shawinigan» sera réuni à Ottawa au bout du boulot.

En quarante ans de carrière, Jean Chrétien a dirigé une dizaine de ministères et laissé un demi-kilomètre d'archives. L'inventaire de la masse documentaire fait maintenant état de 1600 boîtes de textes, de 360 000 photos, de 5600 pièces audiovisuelles (enregistrements sonores, cassettes vidéo, etc) et de pas moins de 35 milliards d'octets d'information électronique. Les premières évaluations, publiées l'an dernier, comptaient 200 boîtes et

L'inventaire de la masse documentaire fait état de 1600 boîtes de textes, 360 000 photos, 5600 pièces audiovisuelles et pas moins de 35 milliards d'octets d'information électronique



REUTERS

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

• LES ACTUALITÉS •

Financement des écoles privées juives

La dépense a été autorisée pendant les vacances de Jérôme-Forget

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La demande de débloquer environ dix millions de dollars pour financer les écoles privées juives a été refusée à la mi-décembre par la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. Mais il a suffi que Mme Jérôme-Forget parte en vacances pour que son remplaçant au Conseil du trésor, le ministre Jacques Chagnon, renverse sa décision et entérine la dépense.

M. Chagnon s'est défendu hier d'avoir évalué le fond de la question avant d'autoriser l'allocation de cette somme. «C'est tout simplement une approche comptable qui a été faite. Le Conseil du trésor ne fait pas de discussions de fond sur un dossier mais la discussion financière», a déclaré le ministre Chagnon sur les ondes de Radio-Canada.

Rappelons qu'en 1994, alors qu'il était ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon avait lui-même promis aux écoles juives qu'elles bénéficieraient d'un financement équivalent à 100 % de celui des écoles publiques. Cependant, le gouvernement, défait aux élections quelques mois plus tard, n'avait pas pu concrétiser cette promesse.

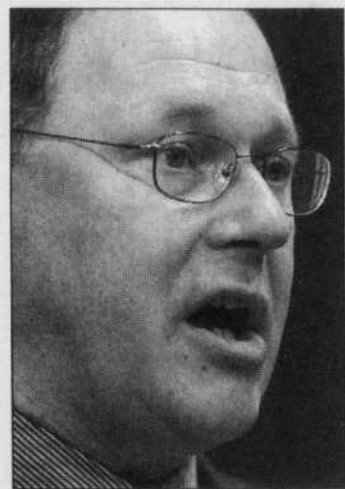
L'autorisation de la dépense a été accordée le 20 décembre, soit le premier jour de l'intérim de M. Chagnon à la présidence du Conseil du trésor, pendant les vacances de Mme Jérôme-Forget. Il a justifié l'urgence de statuer sur la question fin décembre en invoquant le fait qu'une annonce avait déjà été faite par le ministre de l'Éducation début décembre (lors de la réouverture de la bibliothèque de l'école Talmud Torah).

Tant le cabinet du ministre de l'Éducation que celui de la présidente du Conseil du trésor ont refusé hier de commenter ou d'infirmar la nouvelle parue dans *La Presse* hier. Plus tôt cette semaine, on précisait cependant au cabinet de la présidente du Conseil du tré-



Jean Charest

PHOTOS JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR



Jacques Chagnon



Monique Jérôme-Forget

sur qu'elle était «solidaire» de la décision du gouvernement.

Mme Jérôme-Forget aurait été au cœur de la fronde au conseil

des ministres mercredi, qui a précédé le recul du premier ministre dans ce dossier qui a suscité la colère populaire.

Outre ce parcours peu conventionnel au Conseil du trésor, la décision de financer à 100 % les écoles privées juives n'a été abordée ni au conseil des ministres ni au caucus, pas plus que dans les organismes consultatifs du ministère de l'Éducation. L'histoire a aussi été entachée par des informations selon lesquelles la communauté juive aurait contribué à la caisse électorale du Parti libéral du Québec à hauteur de 750 000 \$.

Pour le chef de l'ADQ, Mario Dumont, resté muet à ce sujet jusqu'à maintenant, la décision aussi soudaine qu'improvisée du gouvernement Charest de financer à 100 % les écoles privées juives ne peut s'expliquer que par un retour d'ascenseur à la communauté juive, qui a consenti des dons exceptionnellement élevés l'an dernier à la caisse du PLQ.

«La décision ne semblait pas tellement fondée sur une réelle vision de l'éducation. C'est évident qu'il y a eu un "deal" quelque part», a soutenu M. Dumont lors d'un point de presse à Québec hier.

Tout en reconnaissant «qu'il n'y aura jamais de preuves écrites» pour valider cette allégation, le leader adéquate estime néanmoins que la conclusion saute aux yeux. «Quand un événement [de financement] d'un soir rapporte trois quarts de million, c'est un exploit. Je ne sais pas ce qu'il faut faire, mais il faut sûrement promettre [quelque chose]. Ce sont des sous, 750 000 \$, dans un souper», a-t-il déclaré.

M. Dumont s'étonne que le premier ministre Jean Charest n'ait pas prévu le tollé que provoquerait la décision d'accorder, unilatéralement et sans consultation, un traitement de faveur à une communauté.

«Il est évident que M. Charest a des difficultés à se connecter avec la base, à comprendre l'histoire du Québec. [...] Dans tout ce débat, c'est Jean Charest qui a perdu, qui a été renversé par son équipe», évalue le chef de l'ADQ.

Le Devoir

Et maintenant, la religion à l'école

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Profitant du débat sur le financement des écoles juives, la Coalition pour la déconsecration du système scolaire presse le gouvernement d'annoncer ses couleurs sur le maintien ou non de l'enseignement religieux catholique et protestant à l'école.

En 2000, le gouvernement du Québec a reconduit pour une période de cinq ans la clause dérogatoire aux chartes des droits (sur le droit à l'égalité et la liberté de religion) qui lui permet d'offrir uniquement des cours d'enseignement religieux catholique ou protestant dans les écoles publiques québécoises. Or cette clause arrive à échéance en juin et le gouvernement devra décider s'il la reconduit de nouveau.

La coalition voit dans la vindicte populaire face à la décision gouvernementale de financer à 100 % les écoles privées juives un appui à la laïcisation des écoles. «Les gens ont dit que ce qu'ils veulent, c'est une école laïque déconsecrationnelle. On ne créera pas le Québec de demain si on décide de ghettoïser», déclare le président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent.

Ce dernier comprend que les juifs réclament un financement accru pour leurs écoles confessionnelles alors que le système public n'est pas encore complètement laïque: «Les autres religions viennent s'appuyer là-dessus. Si eux l'ont, pourquoi pas nous?» Il faut faire disparaître ces privilèges et en même temps continuer d'améliorer le financement aux écoles privées religieuses.

La présidente de la coalition, Louise Laurin, renchérit: «L'intégration, elle se fait dans la cour d'école. Ce n'est pas en se discriminant l'un l'autre, en disant: toi, tu es juif, toi, tu es grec; viens, on va se parler de temps en temps.» La coalition estime que l'école publique serait plus accueillante pour les enfants de différentes croyances non chrétiennes si elle ne dispensait plus de cours d'enseignement religieux.

Débat réclamé

Les membres de la coalition s'inquiètent du secret qui a entouré la décision du gouvernement sur les écoles juives, craignant que cela ne laisse présager le sort réservé au débat tant réclamé sur la religion à l'école. Pour l'instant, le cabinet du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, reste muet sur la façon dont il entend manœuvrer dans le dossier, se bornant à dire que «la question devra être abordée en conseil des ministres».

Lors d'une rencontre avec M. Reid la semaine dernière, au moment même où éclatait la controverse sur le financement des écoles juives, ce dernier a indiqué à la coalition qu'à ses yeux rien n'avait changé depuis 2000 dans l'opinion publique concernant la religion à l'école.

«Il vient d'avoir la preuve du contraire», lance Mme Laurin, soulignant que le Comité sur les affaires religieuses du ministère de l'Éducation, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le Conseil des relations interculturelles ont tous plaidé pour le non-renouvellement de la clause, «qui ne respecte pas l'égalité de tous sur le plan de la religion». Elle rappelle qu'un sondage mené il y a quelques années montrait que 80 % des Québécois étaient prêts pour des cours d'«enseignement culturel des religions», en remplacement des cours d'enseignement religieux catholique et protestant.

Il n'en demeure pas moins qu'environ 80 % des parents des enfants du primaire choisissent présentement l'enseignement religieux. Ce dernier ne comprend cependant plus la préparation aux sacrements religieux, maintenant du ressort de l'Église.

Alors que la conférence de presse était convoquée à l'origine pour lancer une pétition contre le financement à 100 % des écoles juives, les porte-parole ne pouvaient hier préciser quel serait leur plan d'action pour faire valoir leur point de vue auprès du gouvernement.

Les pro-religion sur le pied de guerre

Les tenants d'un enseignement religieux ont de leur côté été plus prompts à solliciter l'appui de la population. Une pétition circule depuis le printemps dernier et plus de 30 000 signatures ont été recueillies en faveur du maintien de la clause dérogatoire. «Nous sommes en train de compter les signatures. Les feuilles rentrent par paquets», précise la coordonnatrice du Comité pour le renouvellement de la clause dérogatoire, Jocelyne Saint-Cyr, soulignant que les gens doivent faire parvenir les signatures avant la fin du mois.

Plusieurs parents ont également rencontré les députés de leur région pour faire valoir leur point de vue. «La Constitution du Canada permet d'utiliser les clauses de garantie pour protéger les droits de la majorité contre l'exercice abusif des droits d'une minorité qui va à l'encontre du choix majoritaire», argumente Mme Saint-Cyr.

Le Devoir

Négociations sur la rémunération

Les médecins spécialistes disent avoir l'appui de la population

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

À quelques jours de l'ouverture des négociations entre leur fédération et Québec sur la délicate question de la rémunération, les médecins spécialistes fourbissent leurs armes. Fort d'un rapport d'expert reconnaissant la présence d'un écart avec leurs collègues des autres provinces canadiennes, les spécialistes québécois peuvent également compter sur l'appui de plus des trois quarts des contribuables, a montré hier un sondage téléphonique réalisé par la firme Zins Beauchesne et associés.

Pour le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), cet appui est loin d'être négligeable. «La population reconnaît le droit des médecins spécialistes à l'équité, elle les trouve compétents et soutient une plus grande accessibilité, autant de facteurs qui nous seront utiles à la table des négociations», croit le Dr Yves Dugré, qui se dit fin prêt à négocier.

Bien qu'elle ne connaisse pas précisément la rémunération actuelle de ses quelque 8000 médecins spécialistes, la population est en effet d'avis (79 %) que ceux-ci devraient être aussi bien rétribués que leurs collègues canadiens. Mieux, près des trois quarts des Québécois (73,7 %) jugent inacceptables les écarts de rémunération entre les médecins spécialistes du Québec et ceux de l'Ontario.

À titre d'exemple, un ophtalmologiste reçoit 355 \$ pour opérer une cataracte au Québec alors qu'en Ontario, il reçoit 506 \$. Dans le cas d'un accouchement, l'obstétricien-gynécologue ontarien reçoit 100 \$ de plus que celui qui opère au Québec. Selon le comité d'étude sur la rémunération des médecins spécialistes, le salaire annuel moyen d'un spécialiste québécois est de 232 700 \$ alors que la

moyenne canadienne, excluant le Québec, atteint les 342 800 \$.

Québec et la FMSQ auront pour tâche de rendre concurrentielle la rémunération des médecins spécialistes de la province, et cela en quatre ans. Cette tâche risque d'être ardue. «L'écart reconnu entre les deux parties n'est pas le même, explique le Dr Dugré. L'expert parle de 34 %, la fédération de 44 % et le ministère de 10 %. Il faudra négocier pour trouver l'écart reconnu. Si les négociations échouent, on passera à la médiation.»

Confiante toutefois qu'il y a matière à entente, la FMSQ se présentera à la table des négociations avec, en plus du soutien de la population, quelques demandes bien senties. Le sondage révèle en effet que plus des trois quarts des Québécois trouvent inacceptable que le gouvernement du Québec limite l'accès des médecins spécialistes aux salles d'opération pour des considérations budgétaires.

En contrepartie, la quasi-totalité de la population (94 %) est favorable «à l'amélioration de la rapidité d'accès des soins offerts par les médecins spécialistes» et à l'augmentation des budgets alloués aux équipements et aux salles d'opération qu'utilisent les médecins spécialistes.

Les Québécois parlent en connaissance de cause. Dans la dernière année, plus de la moitié de la population adulte a consulté un médecin spécialiste. Pas moins de 90 % considèrent que ces spécialistes sont compétents et méritent leur confiance.

Le présent sondage téléphonique a été réalisé auprès de 600 personnes âgées de 18 ans et plus résidant au Québec, du 7 au 17 septembre 2004. La marge d'erreur est de plus ou moins 4 %, 19 fois sur 20.

Le Devoir

LA RELIGION C'EST UNE BÉQUILLE.

C'EST PEUT-ÊTRE VOTRE OPINION, MAIS APRÈS CETTE SOIRÉE, VOUS ALLEZ CHANGER D'IDÉE. PEUT-ÊTRE...



À 19 H30, APRÈS UN DOCUMENTAIRE, MARCEL LEBOEUF ET LE PASTEUR CLAUDE HOUDE TÉMOIGNENT DE LA FAÇON DONT ILS VIVENT LEUR FOI À RDI 10 ANS.

PUIS À 22H, MICHAËLLE S'ENTRETIENT AVEC GILLES KEPEL, SPÉCIALISTE DU MONDE MUSULMAN ET DE L'ISLAM CONTEMPORAIN.

CE SOIR DÈS 19H30

À LA DROITE DE DIEU



RDI
LE RÉSEAU DE L'INFORMATION
DE RADIO-CANADA

WWW.RADIO-CANADA.CA/NOUVELLES

ACTUALITÉS



Analyse comparative d'un projet de centre d'hébergement à Québec

Quatorze millions de plus pour construire en mode PPP

La FTQ rend publique une étude réalisée pour le gouvernement

NORMAN DELISLE

Québec — Un centre d'hébergement de la région de Québec coûtera 14 millions de dollars de plus si la construction en est confiée à un partenariat public-privé.

Telle est la conclusion à laquelle arrive une étude menée par la firme privée Malette. Le document a été rendu public hier par la centrale syndicale FTQ, qui l'a obtenu par le biais de la Loi d'accès à l'information.

La firme Malette a analysé le projet de construction d'un centre hospitalier pour soins de longue durée (CHSLD) à Québec pour y relocaliser la Résidence St-Charles, qui compte 132 lits d'hébergement.

La firme Malette avait comme mandat d'analyser deux modes de construction, soit le mode conventionnel, où le projet est entièrement géré par le secteur public, et le mode du partenariat public-privé (PPP), où une entreprise privée aurait contribué à la construction et à l'exploitation de l'établissement.

La construction conventionnelle aurait coûté 42,2 millions tandis que l'utilisation du mode PPP engendre un coût de 56,6 millions, soit 14,4 millions de plus, conclut la firme Malette.

Pour que le mode PPP devienne plus avantageux, il faudrait que le partenaire privé se contente d'un faible rendement de 5 % sur son investissement et que l'on rogne 20 % sur les coûts de construction, évalue Malette.

Le président de la FTQ, Henri Massé, a aussitôt mis en relief le fait que le coût global du projet sera nettement plus élevé avec les PPP.

«Il est clair qu'il n'y a pas d'économie à faire avec un PPP. Au contraire, dans le dossier de la Résidence St-Charles, cela va coûter 34 % plus cher», a dit M. Massé, dont la centrale syndicale représente les travailleurs de l'établissement.

Le leader syndical a calculé qu'avec une construction de style PPP, chaque lit de l'établissement va coûter 110 000 \$ de plus après 25 ans.

Comme le gouvernement veut construire de 3000 à 5000 places en hébergement avec des projets PPP, cela voudrait dire jusqu'à 550 millions de dollars de plus.

«C'est un demi-milliard de dollars qu'on va donner au privé pour ne rien avoir de plus. C'est une très mauvaise idée que de construire en PPP», a dit M. Massé.



FRANÇOIS LE PRESTI AFF

Construire 5000 places en hébergement en mode PPP coûterait 550 millions de plus que selon la formule conventionnelle, selon la FTQ.

Le président de la FTQ a aussi exigé que toutes les études que le gouvernement mène sur des projets de construction en mode PPP soient rendues publiques, que ce soit dans le secteur de la santé ou dans d'autres secteurs.

Le dirigeant syndical a aussi noté que, pour rendre le projet de PPP intéressant, il faudrait que l'entrepreneur se contente d'un rendement de 5 % sur sa mise de fonds. Le secteur privé s'attend plutôt à des profits de 15 à 20 %, a signalé M. Massé.

De plus, en réduisant les coûts de construction de 20 %, les normes sur la qualité des matériaux ou sur les dimensions des bâtiments ne pourraient pas être toutes respectées.

Selon la FTQ, le gouvernement ne recourt au sec-

teur privé que pour éviter d'inclure le coût des immobilisations dans sa comptabilité.

«Les PPP sont une façon de cacher la dette publique», conclut la centrale syndicale.

La ministre responsable de l'implantation des PPP, Monique Jérôme-Forget, voulait prendre connaissance de l'étude avant de la commenter.

«On vient de recevoir le rapport et on est en train de l'étudier», a déclaré Isabelle Taschereau, porte-parole de Mme Jérôme-Forget.

L'étude Malette a été menée à la demande du Centre de santé et de services sociaux. Elle a été obtenue par la FTQ par le biais de la Loi d'accès à l'information.

Presse canadienne

L'entretien des routes réalisé par le secteur privé ne serait pas moins coûteux

NORMAN DELISLE

Québec — Il en coûte moins cher de 19 % pour déneiger les routes en sous-traitance, par rapport au coût engendré si l'opération est faite par le ministère des Transports.

Mais plusieurs facteurs expliquent cette différence, estime le chercheur Denis Gendron, de l'Université du Québec à Montréal, qui a mené une étude sur ce sujet à la demande du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). L'étude vient d'être rendue publique.

M. Gendron a analysé le coût du déneigement de quelque 500 km de routes gérées par le Centre de service du ministère des Transports établi à Papineauville, dans l'Outaouais. Une tranche de 134 kilomètres est déneigée par le ministère tandis que 347 autres kilomètres le sont par des entreprises privées, en sous-traitance.

Le coût du déneigement revient à 5493 \$ le kilomètre lorsqu'il est fait par un entrepreneur privé, au lieu de 6747 \$ si l'opération est effectuée par le ministère des Transports.

Mais les entrepreneurs privés économisent en utilisant de l'abrasif plutôt que du sel sur les routes glacées. Ils peuvent se permettre de le faire parce qu'ils œuvrent sur des routes secondaires moins fréquentées, tandis que le ministère des Transports est responsable des routes principales où l'affluence est plus grande, rapporte M. Gendron. Le sel est beaucoup plus dispendieux que l'abrasif, qui est un mélange de sel, de sable et de petits cailloux.

«Une analyse des achats de sel par les entrepreneurs montre qu'ils utilisent 38 % moins de sel que le ministère en régie interne», a calculé l'auteur.

«De plus, les automobilistes ont une plus grande tolérance envers l'état de la chaussée lorsqu'ils circulent sur des routes secondaires», note M. Gendron.

La sous-traitance pour l'entretien des routes l'hiver ne permet pas d'économies appréciables, conclut le chercheur Gendron.

«Faute d'évidence de la supériorité du secteur privé sur le secteur public, il ne semble pas souhaitable d'augmenter la sous-traitance dans les services de l'État québécois», soutient le document de M. Gendron.

Pour Paul Vigneault, président régional du SCFP pour le secteur Québec-Chaudière-Appalaches, «l'intrusion massive du secteur privé dans l'entretien et le déneigement des routes l'hiver n'a eu aucun impact positif sur la qualité du service rendu».

«Bien au contraire, l'entretien de nos routes n'a jamais fait l'objet d'autant de critiques», a dit M. Vigneault.

Il a expliqué que les opérateurs privés de charrieurs grattaient les routes en maintenant plus élevées les lames du véhicule, de façon à ne pas briser ou user prématurément l'équipement. Mais cette pratique a une incidence sur la qualité du déneigement, croit-il.

Le SCFP invite les automobilistes à ne pas hésiter à porter plainte auprès du ministère des Transport s'ils jugent que le déneigement des routes qu'ils utilisent laisse à désirer.

Presse canadienne

La tenue des Championnats aquatiques reste incertaine

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le sort des Championnats du monde de sports aquatiques, qui devaient se tenir à Montréal en juillet, demeure toujours flou. La Fédération internationale de natation (FINA), qui a officiellement retiré mercredi l'organisation des jeux à Montréal, n'a pas encore commenté l'annonce-surprise faite par le maire Gerald Tremblay, qui garantit maintenant que la Ville va fournir les fonds manquants pour tenir les compétitions.

Selon diverses informations, les organisateurs s'activeraient présentement pour organiser une rencontre d'urgence avec les responsables de la FINA, dont le siège social est en Suisse, pour tenter de les convaincre de revenir sur leur décision. Le bureau du maire a confirmé hier que l'offre de Montréal avait bien été transmise à la FINA.

Mais la fédération n'a toujours pas livré de réaction, ce qui laisse l'ensemble des intervenants montréalais dans le noir quant aux possibilités que la FINA reverse sa décision, prise à l'unanimité. Sur les ondes de Radio-Canada, le coprésident de l'événement, Roger Légaré, a estimé que les chances de voir les Championnats se tenir à Montréal sont «très minces». «C'est plus difficile de les faire reculer dans leur décision, mais ce n'est pas impossible», évalue-t-il.

Là où les optimistes fondent leurs espoirs, c'est que Montréal 2005 présente maintenant

un dossier complet à la FINA. Cette dernière a justifié sa décision de mercredi en évoquant le fait que le comité organisateur n'était pas capable de respecter le contrat signé, puisqu'il manquait toujours au moins 10 des 36,5 millions de dollars budgetés à l'origine.

Maintenant que cette condition est remplie — la Ville va compléter la partie qui devait être financée par le secteur privé —, et comme les installations montréalaises sont prêtes, rien n'empêcherait la FINA de reconsidérer la candidature de Montréal, surtout que l'événement doit se tenir dans six mois, un délai fort contraignant pour les villes intéressées à prendre la relève au pied levé.

Mais déjà, le gouvernement grec a affirmé que son pays se portait candidat. «Si la ville de Montréal déclare définitivement et officiellement qu'elle n'est pas en mesure d'organiser les Championnats du monde, nous sommes prêts à prendre le relais», a déclaré mercredi soir le secrétaire d'État aux Sports. «Cette offre tient toujours», a souligné hier un porte-parole du gouvernement, qui n'a cependant pas été en mesure de préciser si le lieu proposé serait bien la piscine olympique d'Athènes.

L'Allemagne jongle pour sa part avec l'idée de proposer les candidatures de Berlin et de Munich. Par contre, la Fédération australienne de natation a annoncé qu'elle ne serait pas de la course.

Le Devoir Avec l'Agence France-Presse

Ce soir 19 h 30
THALASSA

La vie après le tsunami

Le drame de l'océan Indien dans toute son immensité. Sur les lieux de la tragédie, l'équipe tente de retrouver des gens rencontrés lors d'émissions précédentes.

TV5

À VOUS LE MONDE

WWW.TV5.CA



Christian Rioux

Y aller ou pas?

À l'instar de nombreux pays du Tiers-Monde, la France a eu, au début des années 60, un ministre de l'Information. Malgré son nom, son rôle consistait à donner des directives à la presse française et à réprimander les journalistes qui se montraient trop critiques. C'était l'époque où le journal télévisé devait recevoir l'aval du ministre.

Le président Jacques Chirac a connu cette époque alors qu'il était jeune diplômé de l'École nationale d'administration et intégrait la Cour des comptes, en 1962. Cela se produit rarement, mais il lui arrive à l'occasion de se prendre pour le jeune homme qu'il était et d'oublier que près d'un demi-siècle nous sépare de cette époque.

En offrant ses vœux à la presse, une tradition française, il s'est tout à coup imaginé dans les habits (un peu grands, avouons-le) du général de Gaulle. Oubliant la retenue qu'aurait dû imposer son rôle, il s'est permis de dire aux journalistes de ne pas aller en Irak.

Chef d'un gouvernement qui a dirigé l'opposition à l'intervention américaine, ami personnel de la plupart des potentats arabes et courtisan de l'électorat maghrébin à chaque élection, Jacques Chirac est un des chefs d'État les plus mal placés pour prodiguer ce genre de conseil. En Tunisie l'an dernier, il a affirmé que le premier devoir d'un gouvernement était de nourrir sa population et non pas de garantir la liberté d'opinion. Bref, dans ce dossier, Jacques Chirac est presque aussi mal placé que George W. Bush pour dire aux journalistes quoi faire.

Qu'importe, à un peu plus d'une semaine des premières élections irakiennes, voilà que le président français «déconseille formellement» aux journalistes de se rendre en Irak. Il se permet même d'ajouter que «ce n'est pas bien de mettre en cause la vie des gens» et que les opérations de récupération des otages (comme celle de Christian Chesnot et Georges Malbrunot) ont un «coût global très important pour la nation». Comme si les correspondants de guerre étaient des skieurs hors piste ou des alpinistes irresponsables!

Il est normal que les médias français soient partagés sur la nécessité d'envoyer des journalistes en Irak et que plusieurs choisissent de ne pas le faire. Certains, comme Libération, ont rappelé que le devoir d'informer existe même en temps de guerre. Fait surprenant, ce qui aurait soulevé la colère de la presse américaine, canadienne et québécoise est passé à peu près inaperçu en France. Presque aucune voix ne s'est élevée pour dire au président de se mêler de ses affaires.

La semaine dernière, j'ai croisé un collègue italien qui s'appretait à partir pour Bagdad. Non, cet homme n'est ni un fou ni un aventurier irresponsable. C'est simplement un journaliste consciencieux qui estime qu'à l'occasion de ces élections, le monde ne peut pas se contenter des communiqués de presse du Pentagone et de l'opinion du président français.

Certes, ce n'est pas n'importe quel journaliste qui peut aujourd'hui circuler dans les rues de Bagdad. Il faut pour cela connaître le terrain, la langue et les mœurs. Il faut une expérience du pays et des situations de guerre. Il faut de bons contacts et un réseau sur lequel s'appuyer. Et, disons-le, il faut aussi du courage. Les enlèvements ne visent d'ailleurs pas que les journalistes mais aussi la population locale. Médecins, avocats, cadres d'entreprise sont tous susceptibles d'être kidnappés par des bandits de grands chemins à la recherche d'une rançon.

Il vaut cependant la peine de rappeler que, même enfermés dans leur hôtel ou *embedded* (incorporés dans une unité militaire), les journalistes sont utiles en Irak. Rien n'empêche celui qui est à l'hôtel de rencontrer des témoins de première main ou des experts capables d'analyser la situation mieux que quiconque. Même protégé par les militaires, un journaliste est susceptible de voir des choses qui ne font pas plaisir à l'armée.

Pour le comprendre, il suffit de relire les derniers articles de Florence Aubenas, la journaliste de Libération dont on est toujours sans nouvelles deux semaines après sa disparition. Se priver de journalistes en Irak, c'est se priver de tout ce qui peut nous permettre de relativiser les jugements triomphalistes, que ne manqueront pas d'émettre les autorités américaines, et les opinions catastrophistes, qui monteront inévitablement des cercles sunnites.

L'attitude du président français est symptomatique du cynisme qui s'exprime souvent à propos de ces élections. Un Irakien chiite qui vit à Paris depuis longtemps me disait récemment qu'il avait le sentiment d'entendre ricaner à chaque déboire de l'armée américaine en Irak.

En France, ce cynisme est manifeste. Il est visible jusque dans les titres des journaux. La seule visite du président irakien, Ghazi al-Yaouar, a dû être reportée à deux reprises. Comme la plupart des pays arabes de la région, le gouvernement français ressemble à un jeune homme cynique assis sur la clôture et qui rigole chaque fois qu'un soldat américain trébuche. L'idée ne lui viendrait jamais de lui prêter main-forte.

Si on comprend facilement l'inquiétude des autocrates arabes face à ces élections, on comprend mal celle de la France. Le débat sur l'engagement en Irak était un débat noble qui concernait l'avenir politique de la région et la meilleure façon d'y apaiser les tensions. Les sarcasmes qui s'expriment sur les élections à venir ne manifestent rien d'autre qu'une attitude revancharde. Ils tranchent radicalement avec celle des sénateurs démocrates américains. Il faut lire certaines des questions qu'ils ont posées pendant six heures à la nouvelle secrétaire d'État, Condoleezza Rice, lors de son audition au Sénat pour comprendre que, malgré leurs divergences, les deux grands partis qui animent la vie politique américaine espèrent autant l'un que l'autre un succès de participation.

Aucun démocrate n'a aujourd'hui intérêt à ce que les Américains échouent en Irak. Un échec serait une catastrophe pour tous. Comme l'écrivait l'ancien secrétaire d'État Henry Kissinger, pourtant très critique au sujet de cette guerre: «Le succès est la seule porte de sortie.»

crioux@ledevoir.com

LE MONDE

Nette accalmie

Les forces palestiniennes se déploient à Gaza

NIDAL AL-MOUGHRABI

Gaza — Les violences dans la bande de Gaza se sont sensiblement raréfiées hier avant le déploiement de centaines de policiers palestiniens ordonné par le nouveau président de l'Autorité autonome, Mahmoud Abbas, pour dissuader les extrémistes de commettre des attentats anti-israéliens.

Depuis mardi, aucun tir de roquette ou de mortier palestinien n'a été signalé alors que, ces derniers temps, il en pleuvait tous les jours sur des implantations juives de Gaza ou sur le sud d'Israël.

Mercredi soir, des représentants de l'Autorité palestinienne ont soumis à Tsahal un plan détaillé visant à rétablir rapidement la sécurité à Gaza afin de prévenir de nouvelles attaques contre Israël et, donc, toutes représailles de celui-ci. Selon des responsables israéliens, le ministre israélien de la Défense, Shaul Mofaz, a approuvé ce plan.

Le plan, présenté lors d'une rencontre entre responsables de la sécurité palestiniens et israéliens au point de passage d'Erez, dans le nord de la bande de Gaza, fait suite à l'ordre donné lundi à ses forces par Abbas de faire cesser les attaques et attentats lancés par les groupes radicaux.

Dans l'entourage d'Abbas, qui multipliait ces jours derniers les rencontres avec les dirigeants de ces groupes, on précise qu'il leur a fait valoir que seule leur retenue permettrait au premier ministre israélien Ariel Sharon de mener à bien, comme prévu cette année,

l'évacuation des colons et des soldats de Gaza. Mais le ministre palestinien des Affaires étrangères, Nabil Chaath, a souligné qu'une trêve palestinienne ne sera possible que si Israël fait lui aussi preuve de retenue en cessant de traquer, de capturer ou d'assassiner les activistes palestiniens.

Un des principaux dirigeants du groupe islamiste Hamas, Mahmoud Zahar, a pour sa part déclaré lors d'une réunion en prière à Gaza que l'Etat juif devait notamment cesser toutes ses activités militaires, y compris les survols du territoire, et démanteler ses barrages. Le Hamas a déjà affirmé par le passé que toute trêve devait être réciproque.

Israël, de son côté, a déclaré qu'il n'observerait aucune trêve formelle avec le Hamas ou les autres groupes voués à sa destruction mais qu'il ferait preuve de retenue si les attaques contre les Israéliens cessaient.

Des signes de réchauffement de la part d'Israël ont été décidés par Sharon après avoir été informé par ses services de sécurité que le Hamas avait commencé à coopérer avec l'Autorité palestinienne d'Abbas, dit-on de source politique israélienne.

Deux adolescents palestiniens de 13 et 14 ans ont été tués hier par des tirs israéliens à Rafah, dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Jénine, en Cisjordanie. Enfin, des Palestiniens ont abattu dans un village proche de Jénine un homme de 45 ans soupçonné de collaborer avec Israël.

Reuters

Abbas multiplie les rencontres avec les dirigeants de groupes radicaux

À dix jours des élections

Les candidats irakiens se terrent

L'aqueduc principal a été saboté, réduisant de plus du tiers l'approvisionnement de Bagdad en eau

Bagdad — À dix jours des élections législatives, un climat de violence continue de régner en Irak, comme en témoigne l'attitude de la plupart des candidats qui préfèrent se terrer chez eux plutôt que d'aller à la rencontre des électeurs et risquer de se faire assassiner.

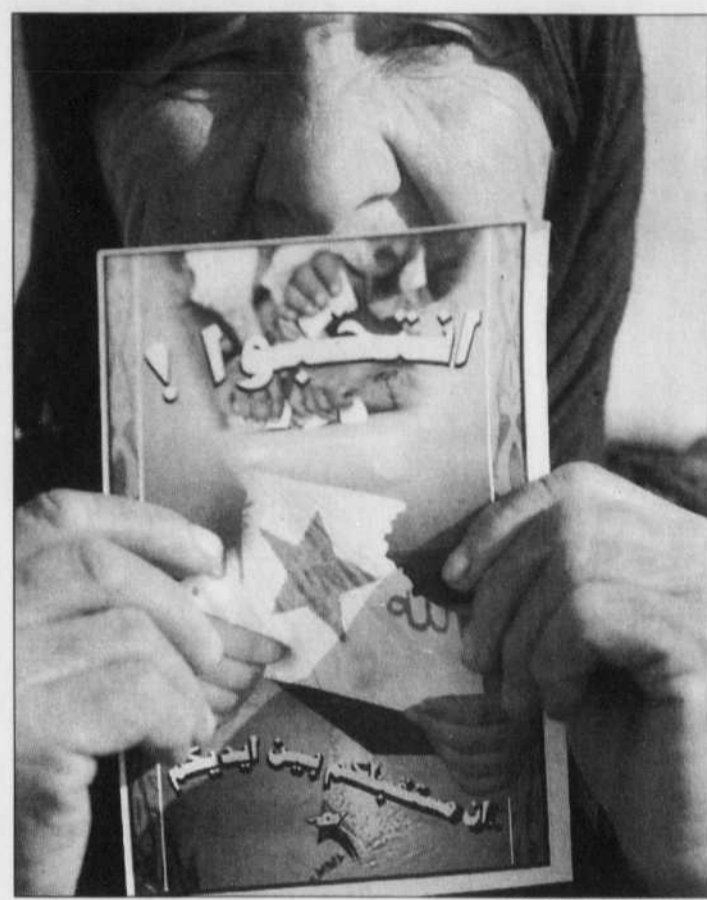
En même temps, l'exaspération de la population, déjà avivée par les files d'attente aux stations-service et les pénuries d'électricité, est renforcée ces jours-ci par le manque d'eau courante dans la capitale, Bagdad.

La peur est telle que la majeure partie des noms des 7500 candidats qui seront en lice le 30 janvier sont tenus secrets, ce qui prive l'électeur du minimum d'information nécessaire pour alimenter sa réflexion et lui permettre de bien choisir.

À part quelques exceptions comme le petit Parti communiste d'Irak, la majeure partie des candidats préfèrent éviter de s'exposer aux bombes et aux balles des insurgés, qui voient en eux des collaborateurs à la botte des forces d'occupation.

Les rares qui, comme l'homme politique chiite Mansour al-Tamimi, se sont publiquement engagés évitent soigneusement les débats et rassemblements. «Les menaces de mort sont permanentes», a déclaré Tamimi à Bassora, dans le Sud irakien. «J'ai choisi de prendre des risques mais je ne veux pas en vouloir à ceux qui veulent rester anonymes pour l'instant, a expliqué cet avocat de 37 ans. Si Dieu le veut, je survivrai. Mais si on me tue, il y aura toujours quelqu'un pour prendre ma place.»

Les insurgés ont assassiné un candidat du parti du premier ministre Iyad Alloui cette semaine à Bassora, sur fond de violences visant les employés électoraux et les



ERIK DE CASTRO REUTERS

Une Irakienne brandit une affiche incitant les électeurs à aller voter.

responsables politiques un peu partout dans le pays. Cet assassinat montre que les insurgés sunnites, qui se sont juré de dissuader la population d'aller voter, intensifient leurs attaques dans le sud, à l'abri jusqu'à présent du plus gros des violences commises à Bagdad et dans le «triangle sunnite», à l'ouest et au nord de la capitale.

La campagne, du fait des intimidations, se limite pour l'essentiel aux affiches placardées un peu partout. Allaoui, quant à lui, recourt à la télévision pour faire passer son message électoral. Mais rares sont les Irakiens capables de pouvoir décrire le programme d'un parti ou d'une coalition, même si une large frange de la po-

pulation (70 %) dit son intention d'aller voter.

Ni eau, ni électricité

Les Irakiens, qui pourront voter jusque dans des villes comme Fallouja, dévastée par une violente bataille en novembre, devront choisir parmi une centaine de listes de candidats, présentées chacune par un parti ou une coalition, pour élire au total 275 membres de l'Assemblée nationale de transition.

Comme pour alourdir un climat grevé par les explosions de bombes et d'obus de mortier, les habitants de Bagdad, qui supportent déjà les files d'attente sans fin pour faire le plein et les pannes d'électricité récurrentes, sont privés d'eau courante, notamment dans les quartiers ouest, depuis cinq jours.

Un acte de sabotage a visé un aqueduc principal, réduisant de 30 à 40 % l'approvisionnement de Bagdad en eau courante, a affirmé hier un responsable de la Force multinationale (FMN).

«Cela s'est produit il y a quatre ou cinq jours. L'aqueduc est à 18 mètres de profondeur, ils savaient exactement ce qu'ils visaient», a affirmé ce responsable qui a requis l'anonymat, estimant que les saboteurs avaient vraisemblablement lâché une bombe dans un trou qu'ils avaient creusé.

Selon lui, «cet acte, qui vise pour la première fois un aqueduc, a réduit de 30 à 40 % l'approvisionnement en eau de la capitale».

Le ministre du Pétrole, Thamer Ghadbane, avait indiqué la semaine dernière que les insurgés attaquaient une fois par jour les infrastructures pétrolières de l'Irak.

Agence France-Presse et Reuters

Les pays de l'ex-URSS craignent la contagion ukrainienne

Le président élu ukrainien Viktor Iouchtchenko sera investi dimanche, sa victoire électorale ayant été confirmée hier par la Cour suprême. Le président russe Vladimir Poutine lui a adressé un message de félicitations l'appelant à poursuivre l'engagement de son pays dans la formation d'une union économique controversée entre Kiev, Moscou, Astana et Minsk.

RICHARD BALMFORTH

Moscou — Craignant l'onde de choc démocratique venue d'Ukraine, les ex-républiques soviétiques, du Tadjikistan à l'Ouzbékistan en passant par le Kirghizistan, le Kazakhstan et la Biélorussie, resserrent les boulons politiques.

Au Kazakhstan, un parti d'opposition vient d'être interdit et un autre va l'être bientôt. Les réformes politiques ne sont plus à l'ordre du jour aux yeux du président Noursoultan Nazarbàiev, au pouvoir depuis près de 30 ans. Au Kirghizistan, où des législatives sont prévues fin février et des présidentielles en octobre, le pouvoir, nerveux, prend des mesures pour réprimer les rassemblements politiques.

En Ouzbékistan, le vétérinaire Islam Karimov dénonce sans cesse ses opposants comme des terroristes. Le président ouzbek assure que son pays conservera «sa mentalité nationale» et sa «propre conception de la démocratie». Au Tadjikistan, où la population est appelée aux urnes le mois prochain, la liberté de la presse est bridée et le parti présidentiel concentre les pouvoirs, indique l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La révolution orange qui a porté le pro-occidental Viktor Iouchtchenko au pouvoir en Ukraine est la seconde révolution démocratique pacifique en l'espace d'un an dans l'ancienne URSS, après celle des roses en Géorgie. Dans les deux cas, elles ont été provoquées par des élections irrégulières qui ont fait descendre dans la rue une foule avide de liberté jusqu'à ce que les régimes néocomunistes tombent.

Aujourd'hui, les hommes qui dirigent les autres anciennes républiques soviétiques, généralement d'anciens apparatchiks communistes, s'interrogent d'autant plus que la plupart des élections qui ont eu lieu chez eux ont été dénoncées par l'OSCE. Une telle vague de fond est-elle possible ici, se demandent-

ils avec angoisse. Non, répondent les analystes, «du moins pas encore». Il y faudrait d'autres ingrédients que des élections irrégulières, notamment des leaders d'opposition charismatiques et des vagues populaires pour les porter.

Le prochain domino

Mais le fait même qu'ils se posent la question signifie que quelque chose bouge dans l'ancien empire communiste, comme l'a compris la Russie, où la victoire de Viktor Iouchtchenko sur le candidat du Kremlin, Viktor Ianoukovitch, cause un malaise. Il a fallu attendre un bon mois avant que le président Vladimir Poutine ne félicite, hier, son nouvel homologue ukrainien.

Si le pouvoir de Poutine n'est pas en danger et que sa popularité reste encore très grande, le chef du Kremlin ne voit pas d'un bon œil ses proches alliés de la Communauté des États indépendants (CEI) quitter son giron les uns après les autres.

Dans les cinq pays d'Asie centrale membres de la CEI, on cherche en vain des personnalités en vue et charismatiques susceptibles de défier les pouvoirs en place, à l'image de l'Ukrainien Iouchtchenko. La plupart d'entre elles sont en exil ou en prison. Et les régimes d'Asie centrale vont probablement encore renforcer leur pouvoir. Les populations semblent résignées et les influences occidentales sont lointaines.

L'attention se porte donc sur la Biélorussie qui, comme l'Ukraine, partage une frontière avec l'Union européenne élargie, qui a déjà absorbé les principaux anciens satellites de l'URSS en Europe de l'Est ainsi que les États baltes. Le régime du président pro-russe Alexandre Loukachenko vient d'être dénoncé comme l'un des «postes avancés de la tyrannie» dans le monde par Condoleezza Rice, nouveau chef de la diplomatie américaine, aux côtés de pays comme Cuba, l'Iran ou la Birmanie.

Loukachenko, dont le pays est vulnérable, de par sa situation géographique, aux influences et pressions occidentales, n'a aucunement l'intention que son pays soit le prochain «domino» de l'Est à «tomber» dans la démocratie.

Pour l'opposant Viktor Ivachkevitch, chef adjoint du Front du peuple biélorusse, Loukachenko, que l'Occident accuse de se maintenir au pouvoir depuis 1994 grâce à des élections truquées, va encore durcir son régime et, par voie de conséquence, accroître l'isolement du pays dans le monde.

Reuters

Tchéchénie

Vers un compromis

OLIVER BULLOUGH

Moscou — Un accord octroyant à la république rebelle de Tchéchénie «la plus grande autonomie», notamment un contrôle sur ses richesses naturelles et ses ressources fiscales, serait prêt à être signé entre Moscou et le gouvernement prorusse de Grozny, a-t-on appris hier de source autorisée tchéchène.

Le projet d'accord, négocié depuis deux ans, est «prêt» et sera signé «au premier trimestre, en tout cas au premier semestre de cette année», a déclaré le président du Parlement intermédiaire tchéchène, Taous Djabraïlov, en précisant qu'il nécessitait seulement encore une lecture juridique.

Les autorités de Moscou n'ont pas confirmé l'existence de cet accord de principe qui ferait de la Tchéchénie la région la plus autonome de toute la Fédération russe, une perspective qu'une partie de la presse qualifie de «liquidation» ou d'«indépendance de facto».

Les analystes familiers du dossier pensent qu'aussi bien l'appareil militaire russe, qui a perdu des dizaines de milliers d'hommes dans ce conflit depuis plus de dix ans, que les rebelles indépendantistes rejettent ce projet d'accord pour des raisons opposées.

Les deux parties détestent également le gouvernement prorusse du rebelle repentin Ramzan Kadirov, pour lequel ce projet est, toujours selon les analystes, un cadeau. Le journal *Nezavissimaïa Gazeta* évoque «un petit vainqueur et un grand perdant».

«Le président Vladimir Poutine a toujours dit que la Tchéchénie devrait jouir de l'autonomie la plus large», a rappelé Djabraïlov.

Reuters



Les soldats israéliens en poste près de Gaza étaient désœuvrés hier.

EN BREF

L'Iran en tête de la liste

Washington — L'Iran est en tête de la liste des sujets d'inquiétude des États-Unis, a affirmé hier le vice-président américain Richard Cheney en ajoutant que Washington est préoccupé par les risques de voir les Israéliens détruire les installations nucléaires iraniennes. M. Cheney a également indiqué que Washington est inquiet de voir les Israéliens agir unilatéralement pour mettre fin à ce programme. — AFP

Dans la rue

Paris — Des dizaines de milliers de fonctionnaires et d'enseignants se sont mobilisés hier dans toute la France pour contrer la politique libérale du gouvernement de droite, contesté pour la troisième journée consécutive par les syndicats du secteur public. Signe de cette forte mobilisation, le taux de grévistes parmi les enseignants était compris entre 40 et 50 %, selon le

ministère de l'Éducation, et jusqu'à 65 %, selon des syndicats. Selon une comptabilité partielle, réalisée par l'AFP sur 70 cortèges à partir des chiffres communiqués par les syndicats et la police, entre 184 000 et 300 000 fonctionnaires sont descendus dans la rue en France. — AFP

Au tour de l'Égypte

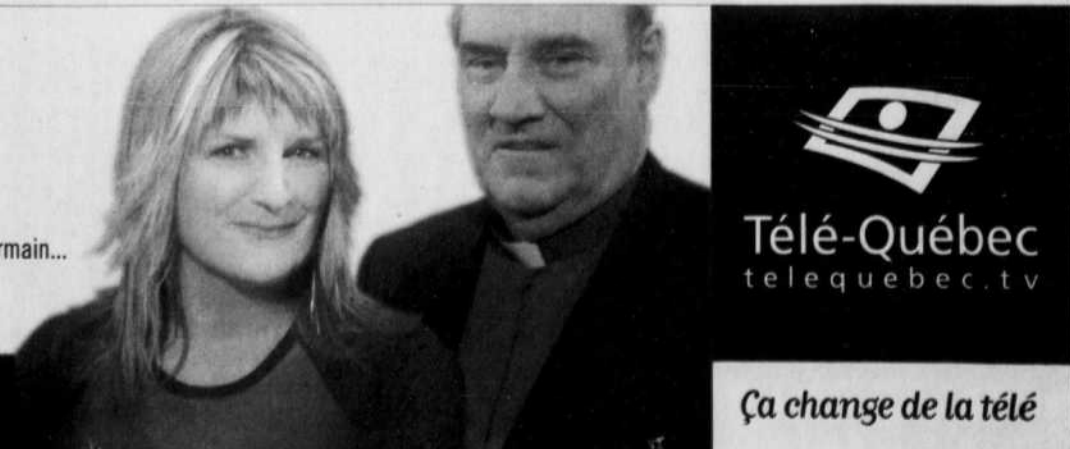
Vienne — Les inspecteurs de l'AIEA, qui enquêtent en Égypte sur des expériences nucléaires limitées faites par le passé, s'interrogent sur l'existence d'un laboratoire de retraitement destiné à produire du plutonium, a-t-on appris hier. La découverte de ce laboratoire, qui aurait été installé dans les années 80, soulève des questions sur le programme nucléaire égyptien, ont déclaré plusieurs diplomates. Ce programme est pacifique mais pourrait avoir été conçu pour passer à un stade militaire sur décision politique, selon eux. — AFP

Ce soir 20 h Il va y avoir du sport!

Sommes-nous trop timides avec la réforme de l'orthographe? Avec Marc Favreau, Georges-Hébert Germain... Faut-il privatiser la SAQ? Avec Jean-François Demers, Isabelle Maréchal, Yves Michaud...

Animation : Marie-France Bazzo Invité : le cardinal Jean-Claude Turcotte

Qui aura le dernier mot?



Télé-Québec telequebec.tv

Ça change de la télé

LE MARCHÉ BORSIER

Table with columns: Taux, Volume, Haut, Bas, P. Ann. Var.

A B

Main market data table for section A, listing various stocks and their prices.

C H I J

Main market data table for section C, listing various stocks and their prices.

Table with columns: Taux, Volume, Haut, Bas, P. Ann. Var.

K M

Main market data table for section K, listing various stocks and their prices.

N Q

Main market data table for section N, listing various stocks and their prices.

Table with columns: Taux, Volume, Haut, Bas, P. Ann. Var.

R S

Main market data table for section R, listing various stocks and their prices.

T U

Main market data table for section T, listing various stocks and their prices.

TORONTO

Ces titres, transférés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens.

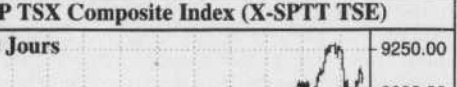
Table with columns: Taux, Volume, Haut, Bas, P. Ann. Var.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangers exprimée en dollars canadiens

Table listing exchange rates for various countries like Afrique du Sud, Arabie saoudite, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table listing market indices and their values: Standard & Poors TSX, Canadian S&P 60 Index, etc.

Le Marché Américain

Table listing US market indices: 30 Industrielles, 20 Transports, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table listing top active stocks in Toronto: HUYBAY MINERALS, NORDELT NETWORKS, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table listing top active stocks in Canadian Venture: TYLER RES INC, GROVE ENERGY LTD, etc.

decisionplus.com

Procurez vous une Vision du marché boursier

Telephone: (514) 392-1366 - Sans frais: 1-877-392-1366

www.marketvisionplus.com

INDICES QUÉBEC

Table listing Quebec market indices: IQ-30, IQ-120, etc.

Indice - Québec (18 à 05) www.iq30-iq150.org

ÉDITORIAL

Remaniez,
M. Charest

Le gouvernement Charest a du plomb dans l'aile. Sa décision de financer à 100 % certaines écoles juives a fait boomerang. Il est sérieusement blessé. À mi-chemin de son premier mandat, une reprise en main s'impose qui passe impérativement par un remaniement de l'équipe ministérielle libérale.

Cette affaire de subventions aux écoles privées juives aura servi de révélateur des forces et des faiblesses de ce gouvernement. Surtout de ses faiblesses. Ce conseil des ministres a un fonctionnement erratique dans ses prises de décision. Surtout, il apprécie difficilement certains des grands courants d'opinion de la société québécoise, avec laquelle il n'arrive pas à être totalement en phase.

Un premier problème à souligner a pour nom Pierre Reid. Peut-on douter aujourd'hui qu'il soit à sa place au ministère de l'Éducation? Déjà, il était contesté par tous les éléments du monde de l'éducation, étudiants, universités, commissions scolaires et cégeps. Maintenant, sa crédibilité est à zéro.

Pierre Reid aurait évité un douloureux échec à son gouvernement s'il avait su jouer son rôle de ministre et demandé l'avis, comme il se devait de le faire, de son ministère. Certains disent qu'il a répondu à une commande de son chef. Peu importe: il avait la responsabilité de donner un avis éclairé à Jean Charest. Il aurait dû être en mesure de lui dire qu'il s'engageait en terrain miné. La

question qui se pose à son égard est simple: est-il à sa place à la tête d'un ministère?



Bernard Descôteaux

Problème tout aussi grave, sinon plus: le mode de prise de décision du gouvernement. De plus en plus souvent, celui-ci est vertical plutôt qu'horizontal, les choses se réglant entre le cabinet du ministre et celui du premier ministre. Ce programme de subventions relevait certes de l'autorité du ministre de l'Éducation. Il n'y avait pas obligation de sa part de présenter ce dossier au conseil des ministres mais, comme la suite l'a démontré, ses retombées possibles sur le plan politique exigeaient un large débat. La seule personne qui ait manifesté un peu de sens politique est la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. Malheureusement, le veto qu'elle a opposé au financement de ce programme a été contourné. Peut-on parler ici d'un gouvernement qui forme une équipe? Non. Cela explique son manque de cohésion.

Une large part de la responsabilité de ce cafouillage revient au premier ministre qui, reconnaissons-lui ce courage, n'a pas hésité mercredi à porter sa part du blâme. Il ne s'est caché derrière personne. Il ne peut toutefois se contenter de dire «on efface et on recommence». La crédibilité de son gouvernement est entachée aux yeux de l'opinion publique qui, déjà, était indisposée par ses hésitations dans le dossier du CHUM. La population ne comprendra pas qu'après cette affaire, il n'ait pas une réaction vigoureuse de reprise en main.

Le premier ministre Charest serait bien inspiré de se présenter à la reprise de l'Assemblée nationale, en mars, avec une équipe remaniée. On connaît les maillons faibles. Outre M. Reid, il y a le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, et la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet. Plusieurs ministres demeurent des points d'interrogation, même après presque deux ans en poste, ce qui est le cas de la ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier. L'inexpérience d'une partie du conseil des ministres pèse lourd. Il serait temps d'y ramener un Pierre Paradis.

Les mêmes questions se posent à propos des proches conseillers de Jean Charest, qui ont un rôle capital à jouer pour garder leur chef en phase avec l'opinion publique. Dans le cas présent, il y a eu un manque de sensibilité plus qu'évident. La proposition du premier ministre à être de tous les dossiers exige qu'il ait autour de lui des gens qui sachent lui donner les bons signaux. À la condition, bien sûr, qu'il les écoute.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Clause caduque

L'article de la Loi sur l'instruction publique qui aurait pu donner un nouveau statut aux écoles privées juives ne comporte aucune balise et repose sur la volonté du ministre de l'Éducation. La dérive dans laquelle cette clause dite du «contrat d'association» a failli nous entraîner et la façon dont les politiciens s'en sont joués indiquent qu'il serait temps de la revoir. D'autant qu'elle a une origine bien particulière.

En 1966, le rapport Parent suggérait de créer deux catégories d'écoles privées: les «semi-publiques» et les «privées subventionnées». Pour asseoir les bases du tout nouveau système public sans se mettre à dos les écoles privées, quoi de mieux que de les inciter à adopter le régime de la «polyvalente», de s'associer à une commission scolaire et de recevoir en échange un financement à 100 %?

Par contre, ces écoles ne peuvent imposer aucuns frais de scolarité et doivent être ouvertes à tous. «Agir autrement équivaldrait pour l'État à se concurrencer lui-même avec ses propres fonds et à dévaloriser l'enseignement public», notait le rapport — avec une sagesse qui n'a malheureusement pas perduré jusqu'à nos jours.

La proposition, alléchante, est adoptée par le ministère de l'Éducation. C'est un succès: en 1967, on compte 83 institutions associées. L'année suivante, l'adoption de la Loi sur l'enseignement privé, qui offre un financement de 80 % aux écoles privées mais lève la crainte d'être avalé par le secteur public, vient tout changer. Dix ans plus tard, le Québec ne compte plus qu'une école associée.

La question linguistique réactive cette clause moribonde. L'école grecque orthodoxe Socrates, de niveau primaire, a perdu de la clientèle avec l'adoption de la loi 101. En 1978, elle signe avec la CECM un contrat d'association qui lui permet de sauver son enseignement particulier en échange de la supervision de la commission scolaire et d'une promesse de diriger ses finissants vers le secondaire public.

Il est possible que l'application actuelle de l'entente ne soit plus que l'ombre de cette intention (auquel cas il faudra faire jouer les modalités de reconduction du contrat). Mais il est clair que la clause des écoles associées (qui a aussi servi pour des écoles grecques de Laval et pour des écoles pour handicapés) a toujours été utilisée dans un souci d'intérêt public afin de régler des situations délicates.

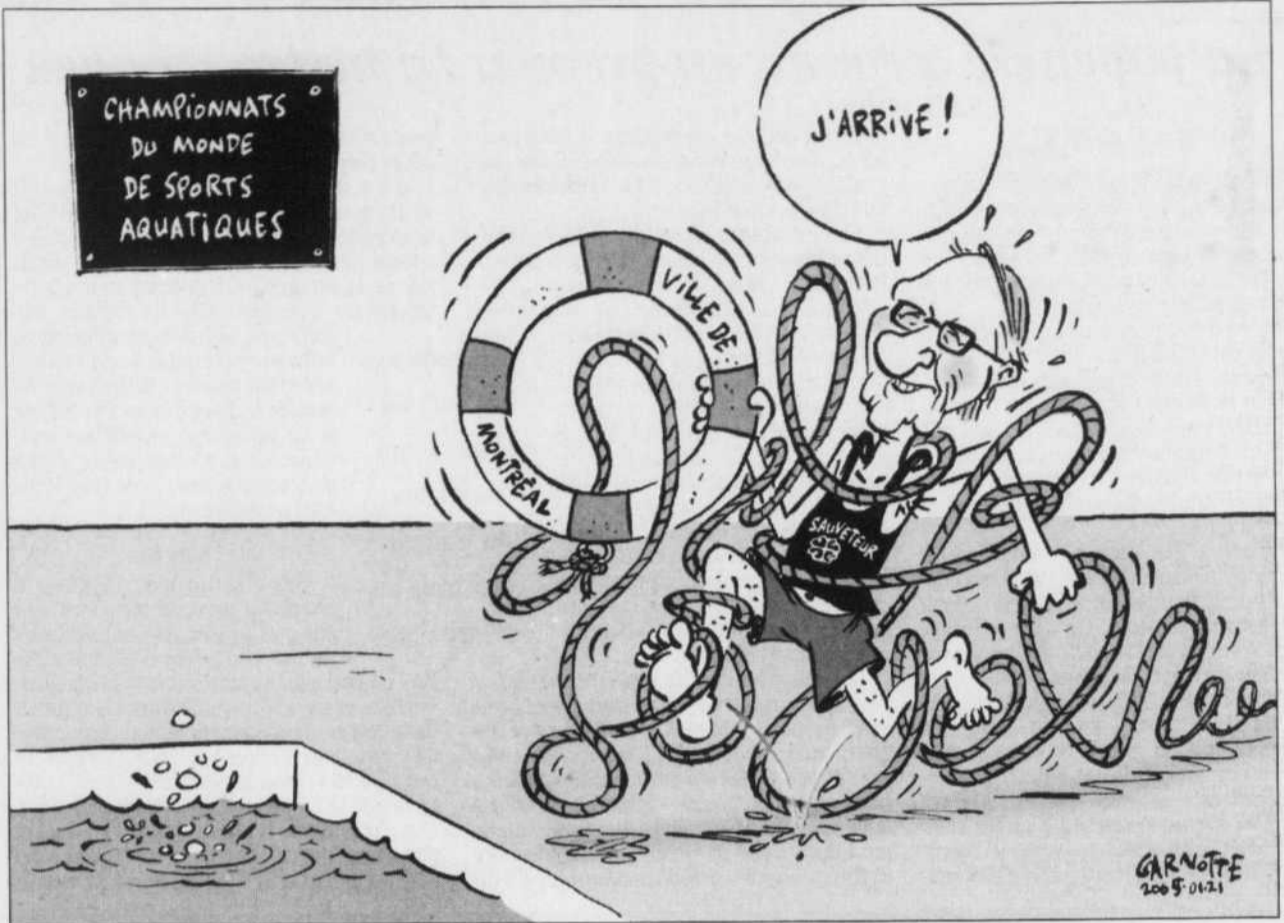
Il s'agit en fait de l'envers exact de la situation actuelle, où l'argent (celui dont devaient profiter les écoles juives et les commissions scolaires impliquées) a été le maître-mot. D'ailleurs, il faut bien noter que l'entente aujourd'hui dénoncée n'était pas fondée sur des frontières territoriales ou linguistiques: toutes les écoles juives auraient pu faire affaire avec la commission scolaire anglophone Lester-B.-Pearson. Quelle leçon pour le supposé rapprochement interculturel avec la société québécoise... toujours majoritairement francophone!

Le constat est clair: quand la loi permet de telles manipulations politiques, il faut la changer. La volonté des ministres doit buter sur certaines limites.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Deux CHU:
une gaffe monumentale

Alerte aux médias: réveillez-vous! Cessez de patauger dans le faux problème des sites (Saint-Luc et Outremont) et dénoncez haut et fort l'enjeu véritable. Les ponts, les routes et les écoles tombent en ruine, les hôpitaux sont sales, les urgences débordent, les CHSLD sont délabrés et 50 % des enfants agressés sexuellement sont laissés à la merci de leurs agresseurs. Pas besoin de 38 millions d'études et d'un mandat bide donné à un «expert» en vacances pour comprendre que le Québec n'a pas les moyens de se payer deux CHU. Il est inacceptable d'investir autant dans le CUSM de McGill (800 millions) alors qu'il ne fournit que 10 % des médecins au Québec et ne dessert que 20 % de la population.

Jean Charest doit mettre fin à la mégalomane pendant qu'il en est encore temps. Il doit exiger un projet révisé à un CHU conjoint Montréal-McGill en deux unités de 500 lits sur le même site avec un investissement gouvernemental maximum de 1,2 milliard.

On vous a élu pour régler le problème de la santé, M. Charest, pas pour financer la recherche médicale de luxe à Montréal pendant que les malades meurent dans les corridors des urgences en province. On ne vous a pas élu pour endetter la prochaine génération de deux Rolls Royce pendant que la maison tombe en ruine. Cette province s'appelle Québec, pas Westminster.

Albert Bertrand
Mont-Saint-Hilaire, le 18 janvier 2005

Kyoto:
pourquoi ménager
les grands pollueurs?

J'ai été abasourdi par la une du journal de ce matin («Kyoto: Ottawa veut ménager les grands pollueurs»). Nous ne pouvons prendre en pitié les grands émetteurs industriels. Ils ont fait fi des engagements de Rio en 1992 ainsi que des engagements plus sérieux de Kyoto en 1997, confirmés par la ratification du Canada en 2002.

D'autre part, le fardeau des preuves scientifiques sur le chaos climatique vers lequel nous nous dirigeons fait de leur inaction un crime envers le climat. Ça prendrait toute une poignée dans le dos pour croire que les pétroliers qui extraient sans aucune limite toujours plus de pétrole toujours plus sale — parce que c'est le cas des sables bitumineux — n'ont pas les moyens de préserver le climat!

Sous le couvert moral de la prétendue iniquité régionale, Paul Martin s'apprête à faire subir aux générations futures un fardeau bien plus lourd que le courage qui lui serait nécessaire pour exiger des pétroliers et autres mégapollueurs, généralement peu à plaindre financièrement, qu'ils prennent les responsabilités qu'ils ont préféré ignorer jusqu'à présent.

Il faut saluer les efforts enthousiasmants pour rendre les automobiles plus efficaces. Cette initiative louable ne peut néanmoins servir de paravent à la poursuite du statu quo là où les émissions sont les plus significatives.

Rappelons qu'afin d'éviter le chaos climatique, il faudra à terme réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre, une bonne partie du travail devant être faite rapidement. Centaines d'initiatives menées par les citoyens, dont une grande proportion de jeunes, au niveau des communautés afin de changer les habitudes des Canadiens témoignent de l'éveil grandissant de la population. Les mégapollueurs doivent jouer leur rôle.

René Coignaud
Environnement JEUnesse
Gatineau, le 18 janvier 2005

Après la grève

Lorsque j'allais à la SAQ, j'aimais bien demander conseil au commis pour une bonne bouteille, que ce soit pour un simple dîner

entre amis ou encore pour une occasion plus spéciale. J'ai toujours aimé le service et les conseils prodigués. En fait, j'étais fier de cette société d'État qui était capable de m'offrir un service que je ne recevais que dans certaines boutiques spécialisées. Ça me changeait du quotidien des magasins à grande surface. Qui n'a pas déjà rencontré ces vendeurs d'équipement électronique ou de cafetières qui ne connaissent à peu près rien des produits et dont les conseils se résument à dire quelque chose du genre: «J'en ai un pareil à la maison et il va très bien...» ou encore: «C'est dans la rangée numéro huit». Bien sûr, ce sont des pseudo-associés qui gagnent 8 \$ l'heure et qui travaillent de temps en temps, et c'est le genre de service auquel on doit s'attendre.

Vouslez-vous ce genre de service lorsque vous allez acheter du vin? Je pose cette question à tous ces gens qui franchissent les piquets de grève en méprisant ces travailleurs qui leur ont fait découvrir de bonnes bouteilles. Car il ne faut pas se faire d'illusions: ce ne sont pas les MM. Charest, Toutant ou Bouchard qui vous recommanderont une bouteille de vin le lendemain de la grève, ce seront ces mêmes personnes que vous avez traitées avec tant de mépris.

J'espère de tout cœur que ceux qui crachent, au sens propre comme au sens figuré, sur ces travailleurs aujourd'hui se feront répondre demain: «Vous cherchez un bordereau? Ils sont dans la rangée numéro huit.»
Raynald Richer
Le 16 janvier 2005

Mort violente
contre mort lente

J'ai été frappée comme tout le monde par l'ampleur du désastre causé par les tsunamis en Asie, par le nombre de victimes, par la violence inouïe du phénomène, par son étendue. Avec le recul, je crois que ce qui étonne davantage, c'est l'ampleur et la rapidité de la réaction. Des milliards de dollars dégagés spontanément, une coordination des dirigeants du monde sans précédent, une contribution des familles parfois plus importante que celle des gouvernements, des reportages diffusés sans interruption pendant plus de trois semaines.

Il n'y a pas d'échelle de l'horreur et de la souffrance, mais il y a certainement certains événements qui, par leur violence et leur couverture médiatique, nous atteignent plus directement au cœur.

Notre imaginaire peut-il visualiser l'image d'une mère tenant dans ses bras son jeune enfant agonisant des suites de diarrhées, l'eau qu'elle lui fournit étant impropre à la consommation? Elles sont des millions. Sommes-nous capables de ressentir la douleur et le désespoir d'un adolescent chef de sa famille qui a vu mourir au terme d'atroces souffrances son père, puis sa mère, puis un frère peut-être, un enseignant, un ami, des suites du sida, et qui attend son tour? Ils sont pourtant des millions, des millions chaque année.

Ces morts lentes ne se présentent pas en boucle sur nos écrans. Aucun nom n'y est rattaché; pas de décomptes progressifs dans les médias. Pas de courses aux enchères pour les dons non plus.

Ces morts lentes sont fondamentalement d'une violence extraordinaire parce que connues, attendues, d'une ampleur hallucinante, mais surtout, parce qu'on les qualifie de «fatalités», elles sont laissées sans secours durable digne de ce nom.

Louise Fecteau
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 janvier 2005

Juste à temps!

Je termine mon baccalauréat en enseignement au secondaire. Je suis chanceuse car j'ai échappé à la coupe du ministre Reid dans les bourses, celle-ci étant en vi-

gueur depuis septembre 2004. Je trouve injuste que les étudiants qui arrivent après moi voient leur dette doubler par rapport à la mienne, et ce, pour la même formation. De plus, je ne fais pas partie des 15 % seulement d'étudiants qui pourront bénéficier du programme de RPR car je viens de commencer à enseigner et mon salaire annuel n'est que de 27 000 \$ puisque je n'ai pas obtenu de poste à temps complet. Comme j'ai reçu beaucoup de bourses, ma dette n'est pas très élevée et je parviendrai à la rembourser. Mais qu'advient-il des étudiants qui s'endettent davantage à cause de la compression et qui n'auront pas accès au RPR? Les orientations du ministre Reid sont déplorables.

Marie Paulin
Montréal, le 17 janvier 2005

Pourquoi le train
ne passe-t-il pas?

Jeudi 6 janvier, j'arrive à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Je suis de retour à Montréal après un long séjour en Europe. Il neige, c'est l'heure de pointe: il me faudra plus de deux heures pour me rendre au centre-ville, dans un autobus emprétre dans la circulation et les flocons... Le chauffeur me confie qu'il lui a fallu deux heures et demie pour venir du centre-ville.

Je m'étonne de l'absence manifeste de tout projet de liaison digne de ce nom entre l'aéroport international de Montréal et le centre-ville. Et je pose une série de questions, toujours sans réponses, sur le train au Québec.

Ainsi, pourquoi notre espace public est-il incapable de lancer, pour de bon, ce genre de projet vital pour un espace urbain en expansion? N'avons-nous rien appris de l'échec de Mirabel, lentement asphyxié par l'absence de tout lien efficace avec la ville et avec Dorval? Pourquoi, plus généralement, ce silence persistant autour des grands projets d'infrastructures de transports en commun? Pourquoi, au pays de Bombardier, qui vend ses trains en France (où il n'y a pas que le TGV) et dans le reste de l'Europe, le débat sur les coûts d'une modernisation de la ligne Montréal-Québec sombre-t-il inévitablement dans l'argument du «trop cher»? Pourquoi personne dans ce pays ne semble se rendre compte que le dynamisme industriel et économique pourrait passer par une valorisation de la technologie des transports, la volonté de rapprocher enfin Québec à moins de deux heures de Montréal (quelle belle publicité cela ferait!), le choix fortement défendu de moins miser sur l'automobile triomphante?

Pourquoi, au moment où les Canadiens sont appelés à «reléver le défi d'une tonne» d'économie de CO₂, il ne se manifeste aucune volonté de déplacer la fierté technologique de la motoneige vers des trains modernes dont le fleuron de l'industrie québécoise détient tout le savoir-faire? Pourquoi tous les projets de ce genre ne franchissent-ils jamais le stade de l'étude pré-préliminaire? Qui a intérêt à ce que rien ne se passe?

Guillaume Pinson
Montréal, le 17 janvier 2005

Un oubli

Lettre à la journaliste Caroline Montpetit
À la suite de la lecture de votre article sur la reliure, intitulé «La Peau des livres», paru dans Le Devoir le samedi 14 janvier 2005, j'ai été très étonnée que vous ne fassiez aucunement mention du très grand rôle joué par Simone Benoît-Roy dans le monde de la reliure d'art au Québec.

Mme Roy non seulement a été une pionnière dans le domaine, elle a aussi, grâce à son enseignement, permis la véritable éclosion de la reliure d'art au Québec. Pendant plus de deux décennies, elle a formé une importante relève qui a perpétué le métier et en assure la continuité. Il m'a semblé nécessaire, en toute justice, de réparer cet oubli.

Lise Dubois
Montréal, le 16 janvier 2005

ACTUALITÉS

TÉFLON

SUITE DE LA PAGE 1

d'une commission scientifique d'évaluation.

L'Europe, plus sensible au principe de précaution, a amorcé hier devant le Parlement de Bruxelles un houleux débat sur un projet de loi qui rendrait obligatoire l'examen de 33 000 produits chimiques d'usage courant afin de dépister ceux qui posent des problèmes pour la santé publique et l'environnement. Le Canada, qui a adopté une loi similaire à la fin des années 80, n'a pas encore évalué ne serait-ce qu'une centaine des 60 000 produits chimiques d'usage courant après avoir ramené à des proportions plus modestes l'ambitieux programme d'évaluation qu'Ottawa promettait alors d'instituer.

La poursuite intentée contre DuPont par l'EPA début décembre est la deuxième lancée au cours de la même année. En juillet 2004, DuPont a été poursuivie pour violations de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques pour avoir fait présumément défaut de rapporter au gouvernement américain d'importantes données sur les risques courus par les humains exposés aux PFOA, données que ce producteur chimique aurait accumulées entre 1981 et 2001. En cas de condamnation, DuPont peut encourir des amendes de 25 000 \$ pour chaque infraction quotidienne survenue avant 1997 et de 27 000 \$ par la suite. DuPont pourrait ainsi encourir des amendes totalisant 300 millions alors que la production des PFOA lui rapporte 100 millions par an.

Les PFOA sont utilisés dans la fabrication des fluoropolymères, y compris des produits comme ceux de marque Teflon, que DuPont produit à son usine de Washington.

En 1981, selon l'EPA, DuPont avait noté des concentrations non négligeables de PFOA dans le sang d'une employée enceinte de son usine, qui avait alors transféré une partie de ces molécules à son enfant. Toujours au début des années 80, DuPont avait relevé la présence de cette molécule dans l'eau potable de deux communautés de la Virginie occidentale et de l'Ohio près de son usine de Washington. Et en 1991, l'entreprise a été informée sans le déclarer au gouvernement américain que le produit chimique s'était retrouvé dans les réserves d'eau de certaines municipalités dans des concentrations supérieures à celles qu'elle jugeait elle-même sécuritaires.

Selon la poursuite de décembre, DuPont a omis de déclarer en 1997 à l'EPA des données importantes de nature toxicologique à propos des PFOA, ce que le gouvernement américain a appris d'un procureur privé qui avait intenté un recours collectif au nom des citoyens de la Virginie occidentale et de l'Ohio.

Malgré l'évaluation en cours de la toxicité des PFOA, qu'on utilise aussi dans des produits imperméabilisants, des lubrifiants et la fabrication de tissus qui «respirent», l'EPA ne recommande pas de cesser l'utilisation de ces produits, même ceux utilisés pour la préparation des aliments.

Cependant, ses propres études, dites préliminaires, lui indiquent que le produit est très persistant dans l'environnement, où il semble résister à la biodégradation tout en ayant la possibilité de s'accumuler dans les tissus vivants. Les études effectuées avant le début de l'évaluation scientifique majeure, déclenchée en 2004, indiquent que les PFOA peuvent entraver le développement des organismes vivants et provoquer des cancers, des mutations génétiques et d'autres maladies, du moins chez des animaux. Leur impact à long terme est d'autant plus inquiétant que l'organisme humain arrive difficilement à s'en débarrasser.

A cause de l'omniprésence de la molécule chez les Nord-Américains ainsi que des risques de persistance environnementale, de bioaccumulation et de toxicité, la multinationale 3M et l'EPA ont signé au début des années 90 une entente en vertu de laquelle cette société a cessé la production des PFOA.

DuPont, de son côté, a réglé hors cour plusieurs poursuites intentées contre elle même si elle se dit confiante de sortir de l'évaluation en cours avec un certificat d'innocuité, ce que 50 ans d'usage continu démontrent plus que n'importe quel test en laboratoire, à son avis.

La saga des PFOA a débuté devant un tribunal de la Virginie occidentale devant lequel la famille Parkersburg, installée à côté d'une usine de produits Teflon, poursuivait DuPont en lien avec une mystérieuse maladie qui décimait le troupeau familial de vaches. DuPont a réglé le litige hors cour mais la poursuite a permis de faire sortir au grand jour les premiers indices de problèmes en rapport avec les PFOA. Un des documents déposés en preuve faisait état des avertissements servis dès 1961 à la compagnie par ses chercheurs en raison des risques de contamination des humains en contact avec la molécule. Des études ultérieures, commandées par l'industrie chimique, ont démontré que les PFOA peuvent déclencher chez des rats de laboratoire des cancers et des malformations congénitales.

DuPont a aussi accepté de verser 345 millions, sans reconnaissance de responsabilité, aux citoyens de la Virginie occidentale et de l'Ohio qui la poursuivaient pour avoir contaminé leur eau potable. Cet autre procès a aussi permis de faire sortir au grand jour plusieurs études commandées par les fabricants eux-mêmes, dont les conclusions étaient suffisamment inquiétantes pour lancer l'EPA sur le sentier d'une évaluation complète.

DuPont plaide aujourd'hui que les risques courus par ces deux populations qui la poursuivaient n'existent plus car elle aurait réduit de 90 % les émissions atmosphériques de PFOA à son usine de Washington.

L'évaluation scientifique lancée par l'EPA devrait permettre de savoir si la contamination des eaux et des sols par les PFOA a des impacts sur la santé humaine et l'environnement. L'agence fédérale américaine veut aussi déterminer la toxicité des résidus d'incinération, de biodégradation et du vieillissement à l'air libre des produits contenant des PFOA. Elle espère publier les premiers résultats de ces études en 2005.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jacques-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BUSH

«Ceux qui privent les autres de liberté ne la méritent pas eux-mêmes et, sous la loi d'un Dieu juste, ne peuvent pas la retenir longtemps»

SUITE DE LA PAGE 1

pas son style de gouvernement». Le 43^e président des États-Unis, qui n'a pas une seule fois prononcé le mot «Irak», a lancé des avertissements modulés aux dirigeants des pays en déficit de liberté.

«Les dirigeants des régimes hors la loi doivent savoir que nous croyons encore à ce qu'Abraham Lincoln disait: «Ceux qui privent les autres de liberté ne la méritent pas eux-mêmes et, sous la loi d'un Dieu juste, ne peuvent pas la retenir longtemps», a déclaré George W. Bush. Mais «l'Amérique accompagnera» les leaders simplement autoritaires s'ils apprennent à «faire confiance au peuple».

Il a eu quelques mots pour rassurer les pays qui pourraient s'inquiéter de l'unilatéralisme américain: «Tous les alliés des États-Unis doivent le savoir: nous honorons notre amitié, nous tenons compte de vos conseils et nous dépendons de votre aide.»

Sur le plan intérieur, le président américain a promis d'œuvrer à l'amélioration du système d'éducation et de construire une «société de propriétaires». «Nous élargirons la propriété des maisons et des commerces ainsi que des régimes de retraite et d'assurance maladie», a-t-il dit.

Un dispositif de sécurité très important avait été mis en place pour cette 55^e cérémonie d'investiture, la première depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Plus de 6000 policiers étaient déployés dans la capitale fédérale, dont le centre, fermé à la circulation, avait été transformé en camp retranché. Cela n'a pas empêché plusieurs milliers d'opposants au programme politique de George W. Bush et à la guerre en Irak de défiler dans le calme en matinée sur un parcours autorisé par la police et passant non loin de la Maison-Blanche.

Nombre d'entre eux se sont ensuite mêlés à la foule venue acclamer le président sur le passage de son cortège, certains portant des cerceaux drapés du drapeau américain et scandant «Bring them home!» («ramenez les soldats à la maison») ou tournant le dos.

Certains sont parvenus à renverser des barrières de protection, contraignant la police à les disperser avec des gaz lacrymogènes.

Sentiments mitigés

Élu en novembre dernier avec 50,8 % des voix face au démocrate John Kerry, qui a assisté à la cérémonie, George W. Bush suscite toujours des sentiments mitigés chez ses compatriotes. Selon un sondage publié hier par le *New York Times*, ils sont 49 % à approuver sa gestion et 46 % à la désapprouver. Cette cote est nettement inférieure à celle dont bénéficient habituellement les présidents réels.

George W. Bush est le 16^e président de l'histoire des États-Unis à être réélu pour un second mandat, ce que n'avait pas réussi son père, George H. W.

GUY TAILLEFER

Un président aux mains liées

Congrès n'accéderont «pas si facilement» aux désirs présidentiels sur la question du Patriot Act, la loi antiterrorisme américaine adoptée à toute vitesse dans la foulée du 11 septembre et dont certains aspects doivent être réexaminés fin 2005.

Pas plus que M. Gagnon ne s'attend à ce que le président Bush obtienne du Congrès la permission de lancer une offensive militaire contre l'Irak avec la même facilité qu'il y a deux ans, alors que la Maison-Blanche préparait son invasion de l'Irak. «Les Américains ne seraient certainement pas prêts à accepter une nouvelle intervention.»

Pour autant, M. Bush continuera pour l'essentiel d'être entouré de faucons, «malgré le ton vaguement plus conciliant». La nouvelle secrétaire d'État, Condoleezza Rice, a bien promis plus de multilatéralisme cette semaine en politique étrangère américaine, «mais il n'empêche qu'elle s'était clairement rangée du côté des faucons pendant le premier mandat.»

Du reste, Mme Rice s'intéresse avant tout à la Chine et à la Russie, «ce qui n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour des alliés traditionnels comme la France et l'Allemagne». Dans ce contexte, dit M. Gagnon, il serait illusoire de prétendre que l'arrivée de Rice apportera une amélioration des rapports avec cette «vieille Europe» dénigrée par le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

Autant d'indications qui annoncent des changements moins de fond que de style. Aussi l'Amérique anti-Bush raille-t-elle cette semaine, non sans atermette, «de couronnement du roi George». En éditorial, *The Nation*, un hebdomadaire new-yorkais de gauche, a récemment décrit «le bilan d'échec» de M. Bush en prétendant qu'«une majorité d'Américains éprouve déjà le remords de l'acheteur». La question de ce second mandat est maintenant de savoir, se demande *The Nation*, «dans quels délais les Américains, reconnaissant leur erreur, réclameront un changement de direction.»

Le Devoir

MARIAGES

«Si on redéfinit le mariage, pourquoi faudrait-il s'en tenir à l'inclusion des conjoints de même sexe? Et les relations polygames, elles?»

SUITE DE LA PAGE 1

«Les mêmes arguments qui ont été soulevés en faveur des mariages entre conjoints de même sexe vont être soulevés à l'égard de la polygamie. Si on redéfinit le mariage, pourquoi faudrait-il s'en tenir à l'inclusion des conjoints de même sexe? Et les relations polygames, elles? Surtout quand elles ont des racines religieuses? Une fois qu'on redéfinit le mariage, quelle limite peut-on imposer?»

La réplique du ministre de la Justice, Irwin Cotler, n'a pas attendu. «Nous ne voyons aucun lien, je répète, aucun lien entre les questions de polygamie et de mariage entre conjoints de même sexe. Toute tentative de faire ce lien n'est qu'une manière de confondre deux enjeux distincts à tous égards», a-t-il dit lors d'un point de presse. Il a rappelé que la polygamie est une infraction en vertu du Code criminel alors que la question des mariages gais découle de la reconnaissance du droit à l'égalité par les tribunaux de huit provinces et territoire.

Les commentateurs conservateurs sur la polygamie ont été provoqués par un «appel de propositions urgent» pour des recherches sur le thème de la polygamie lancé par Condition féminine Canada, le 10 janvier dernier, à la demande du ministère de la Justice.

Les documents de CFC ne font pas référence aux mariages gais mais à une enquête en Colombie-Britannique sur une communauté mormone traditionaliste soupçonnée de pratiquer la polygamie. Aucune accusation n'a encore été portée, mais le procureur général de cette province aurait demandé au fédéral d'approfondir le dossier afin, entre autres, de pouvoir appuyer la province en cas de contestation des dispositions du Code criminel, a expliqué M. Cotler hier.

Vic Toews est persuadé, de son côté, que le gouvernement veut avoir en main des recherches qui montrent que les mariages gais sont conformes à la Charte mais pas la polygamie.

M. Cotler doit déposer son projet de loi au début du mois de février et l'opposition s'organise. En plus des conservateurs, qui ont lancé une campagne publicitaire auprès des communautés culturelles et religieuses traditionnellement favorables aux libéraux, certaines Églises se manifestent. Le premier ministre Martin a même eu droit aux avertissements du plus haut prélat de la religion sikhe durant son voyage en Asie.

Au Canada, l'Église catholique multiplie les interventions. Après les évêques de Calgary et de Toronto, c'est au tour du primat du Canada et archevêque de Québec, le cardinal Marc Ouellet, de se lancer dans la mêlée pour demander au gouvernement libéral de reculer. Dans une lettre ouverte qui sera publiée demain dans *Le Devoir*, le cardinal Ouellet rappelle que l'avis de la Cour suprême du Canada n'a pas force de loi, que la responsabilité de légiférer appartient au Parlement et qu'il revient aux parlementaires de réfléchir avant de franchir ce qu'il appelle un «seuil critique».

«Le changement proposé touche l'institution la plus fondamentale et la valeur première de la société: le mariage et la famille [...]. Procéder à un tel changement signifierait dénaturer l'institution du mariage en méconnaissant deux de ses finalités essentielles: la procréation et l'éducation des enfants dans le contexte de l'amour d'un homme et d'une femme qui assure l'avenir de la société. L'union des personnes de même sexe ne peut pas apporter cette contribution essentielle à la société, faute de cette complémentarité proprement conjugale qui définit l'institution du mariage», écrit-il.

Selon lui, le futur projet de loi «heurte le sens moral et la sensibilité religieuse» de nombreux citoyens, pose le risque de semer la confusion dans l'esprit des jeunes et d'entraîner «des conséquences amères et regrettables sur les plans démographique, social, culturel et religieux».

Comme le faisait le cardinal Aloysius Ambrozic, de Toronto, en début de semaine, le cardinal Ouellet invite M. Martin à permettre à tous les députés, ministres y compris, de voter selon leur conscience. L'archevêque de Québec reste toutefois silencieux au sujet du recours à la clause nonobstant que mettait en avant le cardinal torontois.

Le premier ministre Martin sera replongé dans le débat sur la reconnaissance des mariages gais dès son retour d'Asie. Une réunion de trois jours de son caucus doit avoir lieu la semaine prochaine à Fredericton et ce dossier figure en tête des préoccupations d'un grand nombre de députés. Les troupes libérales sont divisées. Le gouvernement, minoritaire, doit donc limiter l'ampleur de la dissidence. Il sait avoir l'appui de la presque totalité des 54 bloquistes et des 19 néo-démocrates, mais à part quelques exceptions, les 99 conservateurs sont contre. Malgré tout, M. Cotler affirmait hier être confiant d'avoir des appuis suffisants pour faire adopter le projet de loi.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

75 000 photos de mois.

Au cours des prochaines années, les archivistes vont analyser, sélectionner et décrire ces documents. Les informations numériques seront copiées sur des supports durables.

Mieux, M. de Lottinville explique que des entrevues seront réalisées avec Jean Chrétien pour éclairer sa documentation. «Nous allons par exemple boucher des trous concernant certains détails biographiques ou des parties de sa carrière au fur et à mesure que nous les découvrons. Nous avons réalisé des entrevues avec d'autres premiers ministres, mais cette fois nous arrivons cette tâche aux différentes étapes de l'archivage.»

Les locaux en voie d'aménagement à la Cité de l'énergie occuperont 400 mètres carrés et respecteront les normes d'entreposage et de sécurité du secteur des archives. Développement Canada a d'ailleurs confirmé avant-hier le versement de 2,2 millions à la Cité pour réaliser sa deuxième et dernière phase du projet de réhabilitation des bâtiments du lieu histo-

rique national de l'Ancienne-Aluminerie-de-Shawinigan. Cette phase permettra d'étendre la superficie du centre international d'exposition temporaire d'art moderne et contemporain, alimenté depuis deux ans par le Musée des beaux-arts du Canada.

La seule transformation de l'ancien bâtiment administratif de l'aluminerie en centre d'archives coûtera 650 000 \$. La Cité de l'énergie espère ensuite en faire un centre d'exposition sur la vie et l'œuvre du plus célèbre fils de la ville. Ce Musée Jean Chrétien montrerait notamment des objets offerts ou ayant appartenu à l'ancien politicien. L'ancien premier ministre n'a pas encore donné son accord à cet autre projet.

Les archives comme telles retourneront à Ottawa, où elles seront ouvertes à la consultation par tranches. Il faut un délai allant jusqu'à 30 ans avant de pouvoir révéler certaines pièces maîtresses du gouvernement. Le légataire peut aussi décider de restrictions supplémentaires concernant des informations sensibles contenues par exemple dans des lettres ou des journaux personnels.

L'institution accumule des fonds concernant les dé-

putés, les sénateurs, les membres du cabinet ou les partis politiques. Au Canada, la plupart des documents produits par un ministre ou un premier ministre lui appartiennent. Bibliothèque et Archives Canada négocie avec chacun le «transfert de propriété», parfois en échange de crédits d'impôt. Jean Chrétien pourrait avoir reçu un million en abattements fiscaux pour sa documentation, à peu de chose près l'équivalent du montant versé à Pierre Elliott Trudeau et à Brian Mulrooney pour leurs propres papiers. Les montants versés n'ont jamais été confirmés.

Bibliothèque et Archives Canada possède des fonds de tous les premiers ministres du pays depuis 1967, à deux exceptions près (John Diefenbaker et Richard Bedford Bennett). Aux États-Unis, la tradition veut que chaque président sortant se fasse construire une bibliothèque-musée. Celle de Bill Clinton, inaugurée en novembre à Little Rock en Arkansas, a coûté 165 millions \$US. Elle abrite 80 millions de documents.

Le Devoir